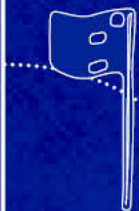


NIVEAU D'ALERTE SANITAIRE ET IMPLICATION POUR LE SOCCER

Guide pour clubs et ARS



**SOCCER
QUEBEC**

soccerquebec.org | [@soccerquebec](https://twitter.com/soccerquebec)



Situation et mise en contexte

À l'aube d'une potentielle 2^{em} vague, le gouvernement du Québec a mis sur un pied un système d'alerte et de restriction par palier selon les régions touchées par des remontées de cas de COVID-19

Les objectifs :

1. Limiter les impacts sanitaires, sociaux et économiques de la COVID-19
2. Éviter de surcharger le système de soin
3. Protéger les personnes vulnérables



Règles en niveau d'alerte vert et jaune



Mesures et protocoles sanitaires de la phase 5 de retour au jeu

1. Protocole de pré-participation (p.7)
2. Lavage de mains et désinfection de l'équipement manipulé par les joueurs/joueuses
3. Affichage et sensibilisation sur les mesures sanitaires sur les lieux d'entraînement
4. Respect des protocoles de matchs
5. Respect des protocoles pour soccer intérieur et futsal
6. Toute autre mesure pouvant être ajoutée par le gouvernement ou Soccer Québec pour assurer la sécurité des membres
7. Pas de ratio spécifique établi par le gouvernement. Les ratios établis par Soccer Québec selon les programmes doivent être respectés.



Certaines mesures doivent être mises en place afin de renforcer certains principes.

1. Réduire le nombre de contacts en créant le plus possible des groupes fermés pour toute la durée du programme/saison (pas de mouvement de joueur)
2. Renforcement des mesures de distanciation physique
3. Utilisation de bulles sociale ou groupes fermés
4. Communication et sensibilisation importante des mesures et protocoles sanitaires
5. Inspections pour vérifier le respect des mesures et consignes sanitaires envoyées aux clubs et éducateurs
6. Gestion accrue des accès et zone d'achalandage

Palier 1 Nouvelle normalité	Palier 2 Préalerte
Rassemblements privés : 10 personnes	Rassemblements privés : 10 personnes
Rassemblements organisés : 250 personnes	Rassemblements organisés 250 personnes

Comme beaucoup de surfaces intérieures sont différentes en termes de superficie, voici un tableau permettant de vous donner un aperçu du nombre de participants permis par plateau sportif (gymnase, terrain intérieur synthétique, etc.).

Plateaux	Terrain à 7	Terrain à 11	Gymnase simple (476m2)	Gymnase double (952m2)	Autre
Nombre de personnes maximum	50	150	25	50	Selon la superficie de la surface praticable, le nombre de personnes devrait être limité pour permettre une distanciation facile entre chaque participant et intervenant (environ 16 à 20m2 par personne), et ce, en tout temps.

Les limites de personnes autorisées par terrain à 7 et à 11 sont les mêmes pour les activités extérieures !

Règles en niveau d'alerte orange et rouge



Mesures et protocoles sanitaires de la phase 2 du plan de retour au jeu (modifiés)

- Contact et formes jouées possibles à l'intérieur d'un même groupe d'entraînement
- Les groupes d'entraînement sont stables
- Les mesures sanitaires (distanciation physique, lavage de main, désinfection du matériel, couloirs de circulation, etc.) doivent être renforcées.
- Distanciation physique appliquée en TOUT temps, sauf pour les contacts rapides et sporadiques liés au jeu.
- Un maximum de 50 personnes (participants et intervenants) autorisées par plateau sportif (voir tableau en page 3).
- Chaque plateau sportif doit être séparé par des barrières physiques.
- Aucune sélection ouverte (sans inscription) autorisée, les sélections/évaluations devront être reportées jusqu'à ce que la région retombe en zone jaune*
- Aucun joueur provenant d'un club d'une autre zone sanitaire ne peut prendre part à une activité



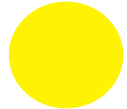
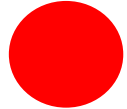
Toutes activités suspendues jusqu'à nouvel ordre (à valider)

Palier 3 Alerte modérée	Palier 4 Alerte maximale
Rassemblements privés : 6 personnes	Rassemblements privés : même adresse seulement
Rassemblements organisés : 50 personnes	Rassemblements organisés : limitations selon le type d'activité
Déplacements interrégionaux non recommandés	Déplacements interrégionaux essentiels seulement
	Restaurants fermés sauf pour livraison et pour emporter
	Soins personnels et esthétiques fermés
	Services professionnels et de santé en cabinet privé ouverts pour services jugés urgents ou semi-urgents seulement
	Sports avec contacts rares et loisirs actifs à l'intérieur interdits
	Lieux récréotouristiques intérieurs et croisières fermés
	Hébergements touristiques fermés, sauf pour exceptions

*Le club doit tenir des inscriptions pour toutes ses d'activités fermées. Un joueur peut s'inscrire à une activité (quelques séances) ou un programme (quelques semaines) pour une durée déterminée. Les groupes doivent être stables pour toute la durée du programme.

Implication pour les matchs

Le club doit gérer ses matchs de ligue ou amicaux en fonction du son lieu d'entraînement principal. Si le lieu d'entraînement est dans une région de niveau d'alerte jaune, le club est considéré comme étant au niveau d'alerte jaune.

-  Les clubs étant au niveau vert et jaune peuvent tenir des matchs à domicile et se déplacer pour des matchs à l'extérieur vers un autre club au niveau vert ou jaune seulement. De plus, les activités du club peuvent se dérouler normalement tout en respectant les mesures et protocoles sanitaires établis pour la phase 5
- 
-  Les clubs au niveau d'alerte orange peuvent tenir leurs activités en fonctions des mesures énoncées plus tôt. Aucun match hors-concours ne peut être disputé. Par contre, jusqu'à nouvel ordre, les matchs prévus de ligue interrégionale sont maintenus.
-  Un club au niveau d'alerte rouge doit suspendre toutes ses activités et ne peut participer à aucune compétition

Rappel protocole phase 5

Protocole et règles sanitaires

Phase 5

(clubs)



UNE PERSONNE-RESSOURCE DANS LE CLUB EST IDENTIFIÉE POUR ASSURER UN LIEN AVEC SOCCER QUÉBEC



LES RÈGLES SONT COMMUNIQUÉES À TOUS LES INTERVENANTS



CONTACTEZ LA MUNICIPALITÉ POUR COORDONNER L'UTILISATION DES TERRAINS



LE CLUB GARDE UN RELEVÉ DES PRÉSENCES PAR GROUPE



LES RÈGLES D'HYGIÈNE SONT CLAIREMENT VISIBLES SUR LE SITE D'ACTIVITÉS



UNE STATION DE LAVAGE DE MAINS EST ACCESSIBLE À L'ENTRÉE DU TERRAIN (LAVAGE DE MAINS OBLIGATOIRE, LE DÉSINFECTANT EST AUSSI ACCEPTÉ)



LE MATÉRIEL, SI MANIPULÉ PAR LES JOUEURS, EST NETTOYÉ ENTRE CHAQUE ÉVÉNEMENT,



LES SUPERVISEURS « HORACIO » SONT IDENTIFIÉS ET FORMÉS PAR LE CLUB



ACCÈS AUX VESTIAIRES NON RECOMMANDÉ, MAIS POSSIBLE



COULOIRS (ZONES) DÉDIÉS À LA CIRCULATION DES PARTICIPANTS POUR CHAQUE TERRAIN



TROUSSE DE PREMIERS SOINS DISPONIBLE SUR LES LIEUX



LE CLUB A MIS EN PLACE UN PLAN D'ACTION D'URGENCE ADAPTÉ À LA SITUATION



SI LES JOUEURS/JOUEUSES AMÈNENT LEUR PROPRE BALLON, UNE PERSONNE DÉSIGNÉE PAR LE CLUB DOIT LES DÉSINFECTER AVANT D'ENTRER SUR LE TERRAIN

Questionnaire de pré-participation

Observation

1- Est-ce que le participant est habillé et prêt pour participer aux activités ?



NON : Le participant doit se changer ailleurs que sur le terrain et n'a pas accès aux vestiaires

2- Est-ce que le participant démontre des symptômes liés à la COVID-19 ?



OUI : Le participant doit rapidement retourner à la maison

3- Est-ce que le participant est sur la liste des présences et a rempli son questionnaire médical ?



NON : Le participant ne peut pas participer à l'évènement

Autres éléments à valider avant que le participant n'accède au terrain

1- Le participant se lave les mains avant de rejoindre son groupe



2- Le matériel du participant (bouteille, ballon, sac, et.) est clairement identifié avec son nom



3- Le participant respecte le sens de circulation et la distanciation sociale lors de ses déplacements sur les lieux de l'évènement



Questionnaire pré-participation (XPS)

1- Avez-vous un des symptômes suivants ?

- Toux récente ou empirée depuis peu ?
- Difficulté à respirer ?
- Perte soudaine de l'odorat ou du goût ?
- Sensation de fièvre, frissons ou fièvre mesurée à plus de 38 degrés



NON : Passer à la question suivante

OUI : Retournez immédiatement à la maison et contactez votre autorité régionale de la santé

*Veuillez également vous référer à l'outil d'évaluation des symptômes disponible sur le site du gouvernement du Québec

2- Avez-vous été en contact rapproché avec une personne ayant la COVID-19 dans les 14 derniers jours ?



NON : Bon entraînement !

OUI : Retournez immédiatement à la maison et contactez votre autorité régionale de la santé

Spectateur

Spectateurs *seulement si le complexe l'autorise*



Le port du masque est obligatoire lors des déplacements à l'intérieur du centre.



La règle de distanciation sociale doit être respectée en tout temps.

Note sur les rassemblements

(gouvernement du Québec)

Tout événement sportif (entraînement, partie ou compétition), qui se déroule à **l'intérieur ou à l'extérieur**, peut permettre **une assistance d'un maximum de 250 personnes (spectateurs)** en même temps par plateau sportif. Un événement qui se déroule sur des sites distincts, non-contigus, et pour lesquels des zones d'accès ou d'attente séparées sont utilisées, et qui limite un maximum de 250 personnes rassemblées sur chacun de ces sites, est permis.

Ces personnes doivent en tout temps respecter les directives gouvernementales au sujet de la distanciation physique de 2 mètres et du port du couvre-visage, le cas échéant.

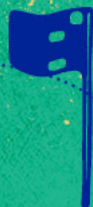
Toutes les personnes qui pratiquent l'activité, performant ou travaillent lors de ces activités, comme les athlètes, les entraîneurs ou les bénévoles **sont exclus du calcul du 250**. Cependant, il en revient à l'organisateur ou à la fédération sportive d'édicter ce nombre afin de respecter les mesures sanitaires gouvernementales.

Ressources supplémentaires





**SOCCER
QUEBEC**



soccerquebec.org | @soccerquebec

